

CE en bref du 27 janvier 2015

1. Suivi des demandes des élus

- Concernant le compteur ATD, il est demandé à la Direction de prolonger la date du 31 janvier 2015 pour pouvoir récupérer ces heures. En effet, certains salariés n'avaient pas eu la possibilité de les poser avant cette date, étant donné que les plannings du mois de janvier 2015 étaient déjà finalisés. La Direction nous informe que la demande a été transmise à la Direction générale et que la probabilité que l'outil soit paramétré différemment est faible. Cependant un engagement est pris pour que ces heures ne soit pas "perdus".
- Lors de la précédente réunion du Comité d'Etablissement, l'UNSA avait interpellé la Direction sur la mise en place de fiches de production nominatives sur la plateforme de liquidation du Haut-Rhin. La Direction nous reprecise que les agents n'ont pas d'objectifs individuels et que cette fiche de suivi d'activité n'est existante que pour le suivi global de l'activité et l'analyse de l'impact global des plateformes sur la production.

2. Information sur la mise en place de conseillers à dominante entreprise

- Le Chef de projet régional, Monsieur VALET, a présenté le bilan de l'expérimentation « conseiller à dominante entreprise ». Deux scénarios ont été testés au sein de 9 agences, dans 5 régions :
 - l'équipe « composite » : équipe multi-activités comprenant des conseillers « demande » (nouvelle appellation pour les conseillers en charge des demandeurs d'emploi), des conseillers « entreprise » et des agents gestion des droits.
 - l'équipe « dédiée » : des conseillers entièrement dédiés à la relation entreprise regroupés au sein d'une même équipe.

Les activités communes aux deux groupes de conseillers sont l'accueil et l'EID.

- Selon l'expérimentation, après une brève phase transitoire, la qualité de service est maintenue. Les principaux résultats sont :
 - un gain en termes de délai moyen de satisfaction des offres en accompagnement,
 - une amélioration de la confiance des entreprises,
 - une plus grande qualité de la mise en relation.

- Le point de vigilance principal réside dans l'articulation qui doit se mettre en place au niveau local entre les équipes en charge de la demande d'emploi et celles en charge des entreprises.
- L'UNSA rappelle que les briefings du matin avant l'ouverture de l'accueil ne permettront pas cet échange entre les conseillers (accord OATT). De plus, les échanges via mail sont toujours moins concluants en terme d'efficacité, c'est pourtant la qualité de cette transmission d'information et la future relation entre cette équipe dédiée et le reste des équipes qui fera le succès (ou non) de cette réorganisation.
- Le choix en Alsace s'est porté sur le scénario de l'équipe « dédiée ». L'activité pour le conseiller sera répartie à raison de 75% sur la relation entreprise et 25% sur les activités du socle commun. Dans chaque agence, un Responsable d'équipe sera identifié pour manager les conseillers de cette équipe « dédiée ». Il pourra gérer au maximum deux activités.
- Pour choisir les conseillers à dominante entreprise, il n'est pas établi de profil type. Ainsi un conseiller GDD ou gestionnaire Appui peut devenir conseiller entreprise, il devient alors conseiller à l'emploi et perd sa « spécialité » précédente.
- La dominante entreprise ne se fait pas dans le cadre d'une mission, il n'y a donc pas de durée définie, un changement d'activité peut être envisagé dans le cadre de l'EPA au même titre que toute autre évolution professionnelle.
- Les modalités de déploiement prévoient les phases suivantes :
 - mise en place d'ateliers d'accompagnement pour toutes les ELD entre janvier et mars 2015,
 - présentation de la démarche au collectif dans le cadre d'une réunion d'agence,
 - communication sur le nom du Responsable d'équipe,
 - appel à candidature auprès des conseillers,
 - mise en œuvre du projet pour 5 agences en « avance de phase » (Schiltigheim, Haguenau, Colmar-Lacarre, Saint-Louis et Altkirch) pour fin mars 2015, généralisation dans les autres agences début mai 2015.
- L'UNSA sera vigilante quant aux conditions de mise en œuvre de cette réorganisation, la qualité de transmission des informations et l'impact sur la réorganisation des portefeuilles pour les conseillers à dominante « demandeur ».

3. Information sur le projet Neptune

- Neptune 2 amènera certaines évolutions informatiques :
 - démarrage et changement de poste plus rapide,
 - simplification de l'authentification (notamment en situation de mobilité sur site ou hors site),
 - évolution de l'environnement de Windows XP vers Windows 7
 - évolution de la suite bureautique d'Office 2003 vers Office 2010 (Word, Excel et Powerpoint),
 - évolution du client de messagerie Outlook 2003 vers Outlook 2010 (plus de performance et de fonctionnalités).
- L'ensemble des agents seront formés. Il est prévu une demi-journée en amont de la migration (lors d'une journée de fermeture de site) et une autre via un module d'e-formation, postérieure à la migration. L'animation sera réalisée par des formateurs occasionnels ou des RRA ayant suivi la formation Animation Technique Pédagogique (ATP).
- Le déploiement se fera par paliers à partir de fin mars jusqu'à fin mai, avec une agence en pré-déploiement en semaine 11.

4. Information sur la mise en place de la Base Unique de Documentation et d'Information (BUDI)

- BUDI a pour but d'améliorer et de simplifier l'accès à l'information opérationnelle utile via un seul accès et remplacera la Base de Connaissance Accueil, Doc en ligne et Règlement' action. L'outil permettra :
 - d'améliorer la satisfaction des demandeurs d'emploi et des entreprises (plus grande réactivité des conseillers, meilleure qualité de réponse, diminution des écarts de réponses, etc.),
 - de simplifier l'accès à l'information opérationnelle pour les utilisateurs,
 - de simplifier la gestion documentaire des fonctions support.
- BUDI sera gérée via des contributeurs régionaux (gestionnaire régional : Monsieur FERU et valideur : l'équipe de direction DDO) et nationaux identifiés, en charge de vérifier la fiabilité de l'information et de sa diffusion.
- Mi-février 2015, ouverture de BUDI pour alimentation des fiches par DDO régional, puis déploiement dans chaque agence avant sa mise en œuvre. Au plus tard fin juin 2015, ouverture de BUDI et fermeture des autres applicatifs.

5. Consultation du Comité d'Etablissement sur la réorganisation de l'organigramme de l'agence de la Meinau

- L'UNSA a voté contre cette réorganisation, en faisant la déclaration suivante :

« *Au regard du nombre de salariés déjà présents dans cette agence, il ne nous paraît pas opportun d'augmenter ses effectifs pour des raisons :*

 - *organisationnelles (ELD à 9 participants, déséquilibre entre les agences de la CUS),*
 - *structurelles (public difficile),*
 - *immobilières (plateforme 100% WEB déjà installée à la PRS, espaces communs sous-dimensionnés par rapport à l'effectif présent).*

Par ailleurs, nous rappelons à la Direction que tout poste vacant doit être diffusé dans la Bourse de l'Emploi (BDE) et que l'ensemble des candidatures doivent être examinées dans le respect de l'article 24 de la CCN (les processus de sélection sont harmonisés et encadrés au niveau national par des règles de nature à garantir l'égalité d'accès aux emplois proposés et l'objectivité dans le traitement des candidatures). ».

6. Information sur la mise en œuvre de l'entretien professionnel

- La loi du 05 mars 2014 impose à l'employeur d'organiser, tous les deux ans, un entretien professionnel consacré aux perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi.
- Il sera mis en place à Pôle emploi Alsace dès le mois d'avril 2015 avec le lancement de la campagne des entretiens professionnels annuels (EPA). Son rythme sera différencié de celui de l'EPA (tous les deux ans). L'entretien sera réalisé via l'outil SIRH (la Direction préconise de ne pas saisir l'entretien "en temps réel" mais de décaler la saisie pour garder une position de relation humaine adéquate).
- L'UNSA demande qu'une note régionale précise l'articulation entre les différents types d'entretien. Par ailleurs, nous demandons la présentation du bilan de la campagne EPA 2014.

7. Œuvres sociales

- Les élus du Comité d'Etablissement ont voté, à l'unanimité, l'organisation d'une soirée au « Royal Palace » à Kirwiller le 27 novembre 2015.

Prochaines réunions :

- ▶ CE le 24 février 2015
- ▶ DP le 13 mars 2015
- ▶ CHSCT les 17 et 24 mars 2015

